

FNEC-FP 94



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle – Val-de-Marne**

**FNEC-FP Force Ouvrière
Maison des syndicats
11-13 rue des Archives
94010 Créteil Cedex**

DECLARATION LIMINAIRE DE LA FNEC-FP-FO AU CHSCTD DU 31 JANVIER 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Jeudi 13 janvier, dans notre département (comme dans toute la France) ce sont des centaines d'écoles qui étaient fermées ou majoritairement en grève, ainsi que des collèges et lycées massivement grève. Dans la puissante manifestation parisienne, des milliers et des milliers de personnels, avec leurs organisations syndicales, ont exprimé leur colère face à un Ministre totalement sourd à leurs revendications et à leurs conditions de travail aggravées depuis le début de la pandémie !

Le 14 janvier, ce sont les personnels administratifs qui ont manifesté devant le rectorat pour exiger le retrait de la loi 3DS qui permet aux collectivités de donner des « *instructions sous couvert du chef d'établissement à son adjoint chargé des fonctions de gestion matérielle financière et administrative, dans le respect de l'autonomie des établissements* ». Cette loi, dont le SPASEEN-FO (syndicat des personnels administratifs FO) et ID-FO (syndicat des personnels de direction FO), avec notre fédération la FNEC-FP-FO, demandent le retrait, c'est toujours plus de territorialisation de l'Education avec le transfert de la gestion de tous les personnels vers le local voire les collectivités.

Le 27 janvier, devant le refus obstiné du Ministre de répondre aux demandes des personnels, des milliers d'enseignants et de personnels administratifs se sont de nouveau mis en grève avec tous les salariés du public et du privé pour exiger la satisfaction de leurs revendications.

En effet, même si le MEN a été contraint de faire des annonces au lendemain de la grève du 13 janvier, force est de constater que ce sont des non-réponses.

Sur la question des postes et des recrutements, le recrutement sur LC ne concerne que le 1^{er} degré et en tout état de cause ne concernerait pas notre département ! Les conséquences du manque de recrutement sont dramatiques : ce sont des dizaines et des dizaines de jours d'enseignement perdus pour les élèves. Un seul exemple, mais qui se suffit à lui-même : rien que sur la circonscription de Boissy, la semaine dernière, ce ne sont pas moins de 50 classes qui ont été fermées au même moment faute de remplaçants ! A l'école élémentaire Dunois, deux postes fractionnés n'ont été complétés qu'après plusieurs semaines sans enseignant un jour de la semaine et la menace d'occupation de l'école par les parents ! Depuis 2020, c'est toute une génération qui est sacrifiée par l'incurie de ce Ministère ! Est-il acceptable que même des congés de maternité ne soient pas remplacés ? C'est le droit à l'instruction que le Ministre remet en cause en refusant de créer les moyens nécessaires pour l'Ecole publique ! Par ailleurs, est-il acceptable que l'institution scolaire laisse des enseignants seuls et démunis face à des parents, exaspérés par cette situation et inquiets pour l'avenir de leurs enfants, se faire menacer, ou se voir réclamer leur démission parce qu'ils ont osé être absents (pour COVID qui plus est !!)

En pleine pandémie, le Ministre ne répond également à aucune revendication concernant le recrutement de psy-EN, de médecins scolaires, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales qui manquent cruellement dans

nos établissements, notamment pour assurer les dépistages, le suivi des élèves en situation de handicap, le suivi des élèves en souffrance psychique et psychologique qui se sont multipliés depuis le début de la pandémie, notamment dans les collèges et lycées. Les professeurs sont impuissants face à cette situation qu'ils n'arrivent plus à gérer, pire ils sont souvent déjugés, dévalorisés, culpabilisés voire menacés par une institution incapable de répondre à leur désarroi et aux manques de moyens !

Et que dire de la médecine de prévention qui est totalement inexistante dans notre département depuis plusieurs années ! Les personnels ne comprennent pas cette situation de pénurie à laquelle ils sont confrontés et qui est contraire aux obligations de leur employeur, pourtant tenu de veiller à leur santé et à leur sécurité au travail ! Combien attendent désespérément un rdv avec un médecin ou un psychologue du travail qui saurait les écouter, les aider, les conseiller, les rassurer et/ou les accompagner ? !

On mesure là le degré d'intérêt que porte notre Ministre à la santé et à la sécurité physique, psychique et morale de ses personnels ! D'ailleurs, en ce qui concerne le protocole sanitaire, objet de toutes les colères, le gouvernement en a confirmé le maintien : preuve s'il en était encore besoin de tout le mépris dont fait preuve le Ministre à notre rencontre !

Et bien sûr, aucune annonce sur la question salariale alors que le point d'indice est gelé depuis 2010.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à souligner le courage et la détermination des AESH du Val-de-Marne, en grève depuis 15 jours, avec le soutien des organisations syndicales FNEC-FP-FO, FSU, CGT et SUD. Ces personnels précaires, qui se battent :

- pour la reconnaissance de leurs missions,
- pour exiger des recrutements à hauteur des besoins afin d'assurer un véritable accompagnement des élèves en situation de handicap,
- contre les PIAL qui aggravent leurs conditions de travail et remet en cause les notifications de la MDPH
- pour un vrai salaire et un statut de fonctionnaire qui leur permettraient de vivre dignement !

En refusant de répondre à leurs revendications, le Ministère nie non seulement les droits de ces personnels, mais également le droit des élèves en situation de handicap et de leurs familles, sans parler des personnels enseignants qui voient leurs conditions de travail fortement dégradées par l'absence d'AESH alors que l'enseignement adapté et spécialisé n'est plus que l'ombre de lui-même et qu'on ferme méthodiquement un par un les établissements spécialisés et les services hospitaliers dédiés !

Mais on l'a bien compris, pour le gouvernement le « *quoi qu'il en coûte* », doit se traduire par « *il ne doit rien en coûter* » pour l'éducation, la santé et l'ensemble des services publics !

Pour autant il semblerait que les fonds publics ne soient pas perdus pour tout le monde !

Selon une étude d'OXFAM, rendue publique le 16 janvier, soit 3 jours après la grève du 13 janvier, en France la fortune des milliardaires a augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie qu'en une décennie entière !

De mars 2020 à octobre 2021, leur fortune a augmenté de 236 milliards d'euros (soit une hausse de 86%), **une somme qui permettrait de quadrupler le budget des hôpitaux !**

Cette fortune ne vient pas de nulle part, elle vient de l'argent public versé sans condition par les gouvernements et les banques centrales dont ils ont pu profiter grâce à une montée en flèche des cours des actions.

Mais, s'il reste un peu de décence parmi ceux qui nous gouvernent, qu'ils ne nous répondent plus « *qu'il n'y pas d'argent* » ou que « *vos revendications ne sont pas réalistes* » ou encore « *qu'il y a crise du recrutement* » ! Avec

750 euros par mois, comment s'étonner et ne pas comprendre que les AESH ne se bousculent pas à Pôle Emploi !

En tout état de cause, pour la FNEC-FP-FO, face à l'urgence de la situation, le Ministère doit répondre a minima à ces revendications :

- Recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels (professeurs, médecins, infirmières, psy-EN, personnels administratifs, ...), dans les écoles, les établissements et les services
- Arrêt des protocoles inacceptables et fourniture de tout le matériel indispensable pour assurer la protection sanitaire des personnels : masques en nombre suffisant, lingettes, gel hydroalcoolique, tests, capteurs de CO2, ...
- Recrutement des AESH à hauteur des besoins, avec un vrai salaire et un statut de fonctionnaire
- Retrait pur et simple de la loi 3DS et de la loi Rilhac qui sont des lois de territorialisation de l'Education qui remettent en cause les statuts et les missions des personnels, les opposent les uns aux autres tout en aggravant leurs conditions de travail.
- Augmentation immédiate de 22% de la valeur du point d'indice pour rattraper son niveau de 2000.